



# Le Petit Rapporteur

E n   d i r e c t   d u   C o n s e i l   M u n i c i p a l

***Au cours du Conseil Municipal du 14 Septembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).***

1- Centre de bien-être : une subvention pour la chaufferie bois est sollicitée auprès de l'ADEME et de la Région dans le cadre du programme régional Bois Energie (coût des travaux : 217 522 €).  
Vote à l'unanimité

2- Suite à la demande de subvention déposée pour la chaufferie bois du centre de bien-être, il est nécessaire de modifier le coût d'objectif global de l'opération qui s'élève désormais à 5 862 478 € HT.  
Vote à l'unanimité

3- Rénovation des réseaux d'eau de St Disdier : demande de subventions au Département (PIL 2016) : le maintien du projet pour 2016 a été demandé pour un coût de 198 300 € avec une subvention sollicitée de 40 %.  
Vote à l'unanimité

4- Programme 2016 des travaux sur la voirie rurale : il est proposé de remettre en état les chemins des Gicons haut et bas soit une opération globale de 43 472 € HT. Une subvention au Département de 12 000 € est sollicitée.  
Vote à l'unanimité

5- La procédure de modification du PLU d'Agnières portant sur la zone d'entrée de la station de la Joue du Loup arrive à son terme. L'enquête publique s'est déroulée du 1er/07 au 06/08/2015. Le conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité.

6- Le conseil municipal à 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention approuve le projet de création d'une zone de loisirs à Superdévoluy visant à développer les activités de pleine nature et notamment à créer un golf 9 trous et autorise le Maire ou son représentant à engager les négociations d'acquisition des terrains concernés par l'emprise du golf avec les propriétaires.

7- Le conseil municipal à 13 voix pour et 1 contre décide de modifier le régime indemnitaire et de créer de la prime « indemnité de sujétions » qui concerne le grade de conseiller des activités physiques et sportives.

Si vous souhaitez  
accéder aux  
Comptes Rendus com-  
plets, vous pouvez vous  
rendre sur le site inter-  
net de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)